

ASSOCIATION ADES Europe

Affiliée à la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant :
Association reconnue d'utilité publique agréée association d'éducation populaire

Siège Administratif : Lieu Dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX
☎ 05.61.96.19.65 - 📠 05.61.96.27.27 - ✉ adeseurope@wanadoo.fr

FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE

PROJET DE SERVICE

HEBERGEMENT FAMILIAL D'INSERTION

MAJ 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – LE PUBLIC ET LES SUPPORTS TECHNIQUES	3
A – Le public	3 à 5
B – La famille recueillante	5-6
C – Le Centre De Jour / Atelier Formation	6
II – FONCTIONNEMENT	6
A – L’admission	6
B – L’accueil	7
C – L’hébergement	7
D – L’évaluation	7-8
E – Le projet personnalisé	8
F – Le travail avec les familles naturelles	8
G – Le soin (articulation social et santé).....	9
H – Les situations de conflits et de rupture	9-10
I – Les réunions	10
J – Les camps de vacances	10
K – Les repas	11
L – Les transports	11
M – Le départ orientation	11
III – ORGANISATION DES MOYENS	11
A – Les moyens humains	11
B – Les moyens matériels	12
IV - ANNEXES	13 à 19

INTRODUCTION

Le Service d'Hébergement Familial d'Insertion complète l'éventail de réponses éducatives que peut apporter la MECS Pyrène.

En effet, ce service permet d'accueillir des jeunes en rupture scolaire ou dans le rejet des structures d'apprentissage classiques, pour qui le placement en collectif est contre-indiqué.

Ce service propose donc une solution d'hébergement chez un assistant familial parallèlement à une insertion socioprofessionnelle initiée par le Centre De Jour Atelier Formation du foyer Pyrène (cf. projet CDJ AF).

Ce concept particulier est donc une prise en charge intermédiaire entre l'internat et le milieu ouvert tout en proposant une préformation ou formation scolaire et professionnelle.

I – LE PUBLIC ET LES SUPPORTS TECHNIQUES

A – LE PUBLIC

Aujourd'hui, l'expérience nous montre que les services d'hébergement classique en MECS ne peuvent répondre à toutes les problématiques. En effet, de plus en plus nous sommes confrontés à des situations de violence extrême sur des collectifs, initiées le plus souvent par des jeunes qui se sentent mal sur ces structures pour des raisons diverses.

En règle générale, ces jeunes sont alors « catalogués » comme violent et ne supportant pas le collectif, puis orientés par défaut vers des hébergements individuels s'ils ont au moins 16 ans ou parfois même vers des structures de soins... Bref, nous ne savons plus quoi en faire...

Nous nous proposons, sur le service d'hébergement familial d'insertion, d'accueillir des jeunes des deux sexes de 13 à 18 ans, pour lesquels, sans généraliser ou tomber dans un schématisme réducteur, les problématiques principales sont les suivantes :

- en difficulté scolaire majeure (refus, échec, blocage, désintérêt, phobie, rejet...),
- en situation d'absence d'élan vital ou de « trop-plein », exprimé anarchiquement, le plus souvent de façon agressive,
- perturbés dans le système relationnel avec généralement, difficultés à maîtriser le temps, l'espace, à s'y projeter,
- incapacité à différer le plaisir immédiat et à sublimer les pulsions qui émergent souvent de façon brutale et inattendue, se transformant en « crise » dès lors qu'on s'y oppose par référence à la loi, à la règle...

Une des conséquences de ces troubles est que généralement ces adolescents sont intolérants à toute frustration. Ils ne supportent pas les contraintes, notamment celles liées, posées, par un cadre précis, clairement délimitées par des lois, des règles que représente une institution, un groupe de vie. Ils aiment souvent se confronter à ces limites, les tester.

Un des traits, donc, souvent présenté par ces jeunes dits « difficiles » et qui est peut-être le plus souvent mis en avant (car c'est sans doute l'aspect qui nous heurte le plus, qui fait le plus peur), c'est l'opposition. Opposition à la règle, à l'ordre établi, aux convenances, aux certitudes des adultes.

Face à ces difficultés, l'équipe devra chercher à :

- développer au maximum les potentiels intellectuels, affectifs et corporels des enfants et adolescents et les amener vers une plus grande autonomie quotidienne et sociale possible,
- leur donner confiance en leurs possibilités et un esprit d'initiative,
- inculquer le sens des responsabilités et un certain savoir-faire,
- favoriser le désir d'apprendre, de comprendre, de communiquer.

Pour être cohérente, cette action doit s'effectuer dans la concordance des divers intervenants autour de projets communs adaptés et évolutifs.

Sur le plan familial, ces jeunes sont souvent issus de familles en difficulté socio-économiques, dissociées fréquemment, décrites sous le vocable « pathogène ». Elles n'offrent que très rarement un cadre satisfaisant à l'enfant.

On peut considérer aujourd'hui que l'enfant et les problèmes qu'il pose sont en quelque sorte le résultat symptomatologique de l'équilibre que l'adolescent et sa famille ont établi dans la propre résolution de leurs difficultés intérieures.

Par ailleurs, il est souvent difficile de faire la part dans le comportement d'un enfant, entre ses difficultés relationnelles à l'environnement et ce qui révèle des difficultés inhérentes à sa personnalité profonde.

B – LA FAMILLE RECUEILLANTE

Pour certains adolescents, l'intégration dans un milieu familial paraît le but essentiel à rechercher si l'on veut obtenir une « reconstruction ».

« Le placement familial est susceptible de faire progresser l'adolescent dans le sens d'une maturation et d'un renforcement du moi en donnant :

- un apport dans tous les domaines et notamment sur le plan affectif, suffisamment important pour combler la carence antérieure qui, dans bien des cas constitue la base des troubles.*
- des possibilités d'identification à des images parentales solides, capables éventuellement de modifier l'image faussée, insuffisante ou inexistante qu'il en avait jusqu'alors.*
- l'assurance d'une sécurité matérielle et morale qui dans la plupart des cas, n'avait jamais été connue jusqu'à ce placement.*
- une expérience souvent inédite de relations de confiance avec l'adulte, à la fois simples, naturelles et dédramatisées, sans coercition excessive. »*

R.Cahn (Exposé à la journée du centre d'observation de Vitry consacrée au placement familial)

On peut comprendre au travers de cet extrait de l'exposé de R.Cahn, l'importance du travail de la famille recueillante.

De fait, le recrutement de ces familles se fait sur les critères suivants :

- Famille saine et repérante
- Solidité et qualité sur le plan affectif
- Faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit compte tenu des différentes personnalités et cultures des jeunes reçus
- Capacité d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe

Malgré cette capacité d'adaptation, ce « pool » de familles recueillantes ne sera pas homogène.

En effet, nous cherchons à avoir un panel de spécificité aussi large que possible afin que l'orientation d'un jeune chez telle ou telle famille ne soit pas liée au hasard ni au disponibilité mais bien en rapport à la problématique de l'enfant, en essayant de coller au plus près à son projet personnalisé.

Ces familles seront soutenues dans leur travail par l'équipe entière du Centre De Jour Atelier Formation et plus particulièrement par la présence active d'un éducateur spécialisé qui sera le lien entre l'accompagnant de journée et celui de soirées.

Il est souhaitable que ce soit le même travailleur social qui suive l'adolescent de bout en bout du parcours, car ce dernier supporte très difficilement et considère comme un abandon et un rejet, « toute passation de son dossier » à une autre personne. Le fait que quelqu'un d'autre s'occupe de son placement professionnel, de son orientation et du travail avec les familles est aussi très mal vécu.

C – LE CENTRE DE JOUR ATELIER FORMATION

Cela fait 5 ans que ce dispositif a vu le jour.

C'est un service de la MECS Pyrène (voir plaquette en annexe). Les bilans annuels d'activités font preuve de l'efficacité de ce type de prestation qui répond de manière adaptée à des jeunes qui sont « hors champs », en grande difficulté : déscolarisation, difficultés familiales majeures, délits, parcours institutionnels chaotiques, troubles psychologiques.

Cependant, nous n'avons pu répondre à un grand nombre de candidatures pour qui il était contre-indiqué d'intégrer ou de réintégrer un hébergement de type collectif.

C'est pour cela que nous proposons aujourd'hui une solution pour ces jeunes-là : le Service d'Hébergement Familial d'Insertion lié à un pôle de remobilisation et d'insertion : le Centre De Jour Atelier Formation.

II – FONCTIONNEMENT

A – L'ADMISSION

Elle peut se faire tout au long de l'année. Les jeunes sont placés au titre de l'article 375 de l'ordonnance du 2 février 1945 ainsi que par décision administrative.

B – L'ACCUEIL

Il se fait dans le respect de la loi d'orientation du 2 janvier 2002.

Le Service d'Hébergement Familial d'Insertion compte 5 places organisées autour du Centre De Jour Atelier Formation et des familles recueillantes.

Ce service offre des perspectives d'accompagnement adapté pour des jeunes de 13 à 18 ans. L'insertion en milieu ordinaire sera privilégiée dans la mise en place du projet personnalisé faisant partie du contrat de séjour. Pour l'écriture de ce document, seront présents : l'accueilli(e), et tous les intervenants éducatifs.

Le projet personnalisé fonde l'engagement commun.

C- L'HEBERGEMENT

L'hébergement se fera en famille dite recueillante à proximité du Centre De Jour Atelier Formation situé à Lorp-Sentaraille.

Ces familles (agent assistant familial) seront responsables de la mise en œuvre de la vie quotidienne des accueillis et travailleront en relation étroite avec le Centre De Jour Atelier Formation, qui sera le support technique dans une mission d'aide et de contrôle.

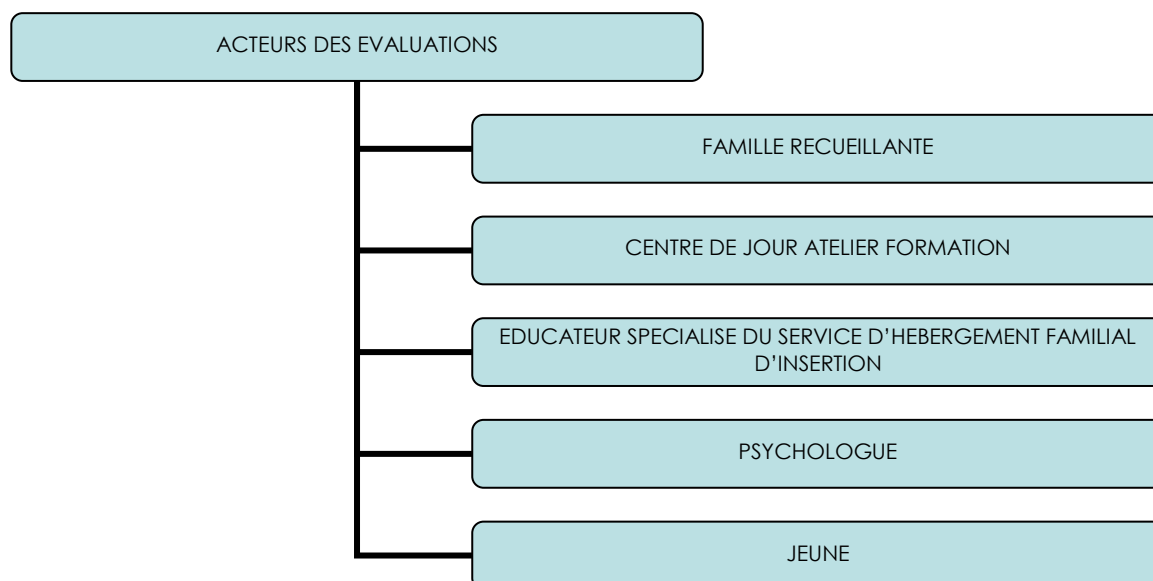
Les séjours seront limités dans le temps (6 mois à un an) pour ces adolescents.

D- L'EVALUATION

(Voir tableau du processus éducatif en annexe)

Deux types d'évaluation sont à prendre en compte :

1) L'évaluation du ou de la jeune accueilli(e) :



Ces évaluations se feront sous forme de grilles communes pour chaque pôle d'intervention (cela permettra de mettre en place une comparaison). Les observations, elles, devront être spécifiques.

- L'évaluation du premier mois permet de mettre en place le projet personnalisé.
- L'évaluation continue permet d'évaluer la trajectoire et les écarts, dans le projet personnalisé à la fin de chaque trimestre.
- L'évaluation de fin de prise en charge permet d'élaborer des pistes pour une orientation.

Toutes ces informations seront fournies au jeune concerné, à sa famille, à la famille recueillante, aux placeurs et aux juges.

2) L'évaluation de notre action :

- Chaque trimestre, le Directeur et/ou le Chef de Service Educatif rencontreront les intervenants du Service d'Hébergement Familial d'Insertion. Un point sera fait sur l'action de chacun (points forts – points faibles).
- En fin d'année, chaque intervenant du Service d'Hébergement Familial d'Insertion rendra compte sur la spécificité de son action (points forts, points faibles, propositions).

E- LE PROJET PERSONNALISE

Les jeunes accueillis en grandes difficultés familiales, personnelles et/ou sociales sont engagés dans un processus qui tend à aller vers une pacification et une stabilité, pour aboutir à l'autonomie dans une vie sociale acceptable. Ce cheminement doit être balisé et adapté à chacun par le projet personnalisé. Le projet personnalisé est centré sur la demande de l'accueilli, il est écrit avec lui.

F- LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES NATURELLES

Le jeune accueilli doit rester l'enfant de ses parents, de sa famille, de telle sorte que la séparation ne soit pas cause de rupture. Cette séparation devra être évaluée comme nécessaire par les services proposant ce placement. Celui-ci s'inscrira dans un cadre légal qui mobilisera l'accueilli, ses parents et les professionnels.

Les parents seront reçus à l'arrivée de leur enfant s'il n'y a pas de contre-indication majeure énoncée par le demandeur du placement et le motif de celui-ci.

Cette rencontre est un travail de médiation qui doit permettre une communication constructive et une relation plus harmonieuse avec les familles dans l'intérêt de l'accueilli. La famille pourra avoir des contacts privilégiés avec le référent du Service d'Hébergement Familial d'Insertion et sera informée de l'évolution de son enfant. Les familles recueillantes devront informer le Service d'Hébergement Familial d'Insertion des contacts directs pris avec les familles naturelles.

G – LE SOIN (ARTICULATION SOCIAL ET SANTE)

L'approche pédagogique de ce service ne peut s'installer sans faire la place à la clinique et au thérapeutique dans la prise en charge éducative de ces jeunes confiés en vue de ce type d'accueil (le SHFI). Le terme « clinique » ne doit pas laisser penser ici que le SHFI est un service de soins psychiatriques.

En effet, elle vient servir un projet éducatif personnalisé, qui tend à s'adapter à des mineurs en fortes difficultés personnelles, familiales et sociales. Le clinicien doit donc construire un espace clinique adapté aux jeunes.

Il apporte son concours au projet construit autour d'un jeune. Il concourt à la mise en articulation des diverses positions en place et fonctions des différents acteurs.

Le dispositif clinique doit permettre qu'une action éducative soit envisagée et organisée pour des jeunes que les institutions ne sauraient contenir et prendre en charge sans que soient mises en danger les familles dans lesquelles les jeunes sont accueillis.

Pour permettre ce travail, dont nous ne pouvons nous passer, le psychologue de l'établissement provoque des rencontres fréquentes avec les jeunes et les équipes. La rencontre avec les jeunes du SHFI se fera de manière régulière (1 fois par semaine) et aura un caractère obligatoire. Il ne s'agit pas ici d'un travail psychothérapique, mais de pouvoir mener une évaluation dans le suivi du projet personnalisé et de le modifier si cela est nécessaire.

Ces évaluations régulières pourront étayer certaines orientations (CDES, COTOREP, autre...). Le psychologue devra se charger de la mise en place de ce type d'orientation, il pourra utiliser à cet effet les tests de personnalité et de niveau.

Le psychologue du SHFI se chargera de mettre en place un réseau d'aide et de travail, sur le secteur proche et la région toulousaine :

- médecins psychiatres, psychologues,
- services pédopsychiatriques, psychiatriques, CMP, etc....
- établissements (CAT, IR, IME, etc....)

H – LES SITUATIONS DE CONFLITS ET DE RUPTURE

L'adolescent est dans une situation de mal-être et tente de mettre à mal son projet. Il s'agit de lui éviter une exclusion. Pour pouvoir travailler ses difficultés, il pourra bénéficier d'un accompagnement privilégié et pourra quitter momentanément la famille recueillante ou le Centre De Jour Atelier Formation.

Pour cela, nous imaginons qu'une des familles recueillantes puisse avoir ce rôle-là et être sollicitée pour recevoir des jeunes en situation d'urgence ou de rupture. Elle devra être en capacité de pouvoir accompagner l'adolescent(e) dans cette « crise » et lui permettre de réinvestir ou de réadapter son projet. Cette unité d'accueil peut aussi prendre en compte l'accompagnement d'un jeune à son arrivée, celle-ci étant souvent douloureuse (séparations, sortie de prison, éloignement).

Ce « sas » d'une durée de quelques heures à quelques jours permet et prépare l'inscription dans l'unité d'accueil, si la situation le demande.

I – LES REUNIONS

a) La réunion de fonctionnement et de synthèse :

- Réunion hebdomadaire de 2 heures :
 - Une heure pour les informations et le fonctionnement
 - Une heure consacrée aux évaluations des situations et aux synthèses

Seront présents :

- Le Directeur et/ou le Chef de Service Educatif
- Le psychologue
- L'éducateur spécialisé du SHFI
- Les familles recueillantes
- Le service placeur + différents intervenants auprès du jeune qui seront invités le jour des synthèses.

b) Les réunions d'analyses de pratiques :

Les familles recueillantes sont invitées à y participer.

Il s'agit ici d'un travail collectif en présence d'un psychologue extérieur au foyer Pyrène. Ce travail s'effectue autour de questions rencontrées au cours de nos pratiques éducatives et de leurs croisements, seront exposées des situations concrètes.

J – LES CAMPS DE VACANCES

Pour les jeunes ne pouvant faire de retour vacances en famille, nous proposons des séjours extérieurs et des camps avec l'aide technique du Centre De Jour Atelier Formation pour des périodes de 3 à 4 semaines.

Ces camps devront aussi permettre aux familles recueillantes de pouvoir prendre leurs vacances.

K – LES REPAS

Tous les jeunes du SHFI pourront prendre leur déjeuner (de 12 h à 12 h 30) au sein du Centre De Jour Atelier Formation.

L – LES TRANSPORTS

Les familles recueillantes devront s'organiser pour mettre en place un roulement de transports le matin et le soir, pour se rendre du CDJ/AF à Lorp-Sentaraille. Il devra aussi être étudié la possibilité de transports en bus ou en mobylette. Pour cette dernière possibilité, le CDJ/AF propose dans le cadre de son atelier « code » la possibilité de passer l'ASSR.

M – LE DEPART ORIENTATION

Sera à cet effet produit un rapport final (juges, ASE, familles)

L'orientation pourra être proposée :

- retour famille d'origine
- milieu ordinaire
- Milieu protégé
- Hébergements diversifiés du foyer Pyrène (après étude de la candidature)
 - Hébergement semi collectif
 - Hébergement individuel

III – ORGANISATION DES MOYENS

A- LES MOYENS HUMAINS

- Le Directeur du Foyer Pyrène
- Le Chef de Service Educatif du Foyer Pyrène
- 1 éducatrice spécialisée coordonnatrice du CDJ/AF
- 1 psychologue
- 5 familles recueillantes
- 1 formatrice scolaire
- 1 éducateur technique
- 1 éducateur sportif
- 1/4 temps intervenante en arts plastiques

B- LES MOYENS MATERIELS

- 5 lits en familles recueillantes
- 2 véhicules de service dont 1 minibus (9 places)
- 1 espace formation à Lorp-Sentaraille (le CDJ/AF)
 - Salle de sport
 - Salle de cours
 - Salle d'expression
 - Atelier technique
 - Cuisine pédagogique

Annexes

SHFI => PROCESSUS EDUCATIF

FIN PLACEMENT	ORIENTATION	RAPPORT FINAL JUGE - ASE		MILIEU ORDINAIRE MILIEU PROTEGE RETOUR FAMILLE D'ORIGINE
PROGRAMME EDUCATIF - DE 6 MOIS A 1 AN -	PHASE 3	MISE EN ŒUVRE ET ADAPTATION DU PROJET PERSONNALISE	RAPPORT INTERMEDIAIRE JUGE - ASE BILAN TRIMESTRIEL (PF - CDJ / AF - PSYCHOLOGUE) ⇒ INFO FAMILLE	
	PHASE 2		RAPPORT INTERMEDIAIRE JUGE - ASE BILAN TRIMESTRIEL (PF - CDJ / AF - PSYCHOLOGUE) ⇒ INFO FAMILLE	
	PHASE 1		PROJET AVEC LE CDJ / AF RAPPORT JUGE - ASE BILAN TRIMESTRIEL (PF - CDJ / AF - PSYCHOLOGUE) ⇒ INFO FAMILLE	
1 MOIS	JEUNE	EVALUATION	ELABORATION DU PROJET PERSONNALISE TABLE RONDE	
	PSYCHOLOGUE			
	CDJ / AF			
	ES ⇒ PFI			
	FAMILLE RECUEILLANTE		CONTACT : ⇒ REFERENT EXTERIEUR ⇒ FAMILLE	
ADMISSION	CONTRAT DE SEJOUR + LIVRET D'ACCUEIL			
AUDIENCE	CONTRAT PFI ⇒ ORDONNANCE DE PLACEMENT			

Bienvenue,

Votre trajet vous amène à être accueilli(e) au Foyer d'Adolescents PYRENE.

Votre projet correspond aux spécificités du « **Service d'Hébergement Familial d'Insertion (SHFI)** » sis 38 Rue Villefranche à SAINT-GIRONS.

Une chambre vous est prêtée dans une famille recueillante. Un état des lieux de cette dernière sera fait dès votre entrée et le règlement intérieur du service vous sera communiqué.

Les objectifs spécifiques du SHFI sont de tendre vers :

- l'autonomisation,
- la responsabilisation,
- la socialisation,
- l'insertion
- Dans certains cas d'évaluer simplement vos capacités à vivre et à vous organiser seul et de vous orienter vers un service plus adapté, interne ou pas au Foyer d'Adolescents PYRENE.

Pour ce faire, une équipe éducative composée d'Educateurs et de Formateurs mettra à votre disposition tous les outils et prestations adaptés à vos besoins tout au long de votre séjour ; séjour qui sera balisé par un projet personnalisé évalué régulièrement et révisé si nécessaire.

Comme tout résident du Foyer PYRENE vous avez des droits, mais aussi des devoirs. Vos devoirs sont de maintenir propre votre chambre, de respecter le voisinage, de respecter les lieux communs, de respecter le règlement intérieur.

*Une chambre meublée et équipée, vous est prêtée, du matériel est mis à votre disposition : **vous en êtes responsable.***

Vos droits sont d'être accueilli(e), écouté(e), aidé(e), soutenu(e), accompagné(e) par l'équipe éducative.

Profitez de votre séjour pour vous ressourcer, faire de nouveaux projets ou réaliser ceux que vous avez déjà.

L'équipe éducative du SHFI.

Pour information

Le Directeur

Adjoint : Stéphane LAURIO

La Psychologue : A.D.

Les éducateurs et
les formateurs :

D.A., Monitrice Educatrice (Coordinatrice du SHFI) M.D.,
Formatrice Scolaire, A.E., Educateur Technique Spécialisé
L.G.A, Educatrice Scolaire Spécialisée H.M.E, Intervenant
Arts Plastiques O.R, Professeur d'EPS
J-J.R, Moniteur d'Atelier Cuisine

(Dernière MAJ Sept. 2014)

N°s téléphones :

Famille recueillante :

Portable SHFI : 06.07.79.89.00

Bureaux Administratifs : 05.61.96.19.65

Urgence : SAMU 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ADRESSE
Zone Industrielle
09190 LORP SENTARAILLE
☎ 05.61.66.75.75
☎ 05.34.14.09.01
✉ ades.cdj@wanadoo.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'adresse indiquée ci-dessous

FOYER D'ADOLESCENTS PYRENE
Siège Administratif
Lieu dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX
☎ 05 61 96 19 65
☎ 05 61 96 27 27
Association ADES EUROPE
✉ adeseurope@wanadoo.fr

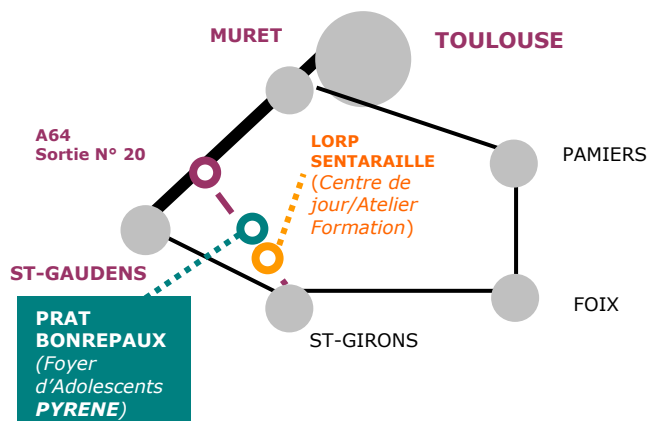
MOYENS TECHNIQUES

- AU REZ DE CHAUSSEE
- Salle d'accueil/de réunion
- Bureau du Directeur-Adjoint
- Bureau de l'éducateur technique spécialisé
- Salle de sport
- Atelier d'expression
- Atelier technique
- Atelier cuisine
- Salle d'école
- Salle de détente
- Espace jeux
- A L'ETAGE
- Bureau de l'Assistante Sociale
- Salle d'Enseignement Général
- Salle d'Informatique
- Salle de Projection

► Permanences téléphoniques des formateurs

- de 8 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 17 h le lundi, jeudi et vendredi
- de 8 h 30 à 9 h le mardi

PLAN D'ACCES



CENTRE DE JOUR

Atelier / Formation

du Foyer d'Adolescents PYRENE

PRESENTATION

Le Centre de Jour développe des pédagogies adaptées et diversifiées faisant appel à un travail individuel et de groupe tout en s'appuyant sur une dynamique partenariale (entreprise, associations, établissements scolaires, GRETA, Mission Locale...).

OBJECTIFS

- Réconcilier les stagiaires avec les apprentissages en utilisant leurs potentialités.
- Les amener à s'inscrire ou se réinscrire dans un dispositif de formation.

PUBLIC

Les stagiaires concernés ont de 13 à 18 ans, avec des acquisitions scolaires incomplètes et des difficultés d'adaptation de leurs connaissances au secteur professionnel.

FONCTIONNEMENT

► Horaires

Lundi ➔ 8 h 45 – 12 h + 13 h 30 – 16 h 30 Jeudi ➔ 8 h 45 – 12 h + 13 h 30 – 16 h 30
Mardi ➔ 8 h 45 – 12 h + 13 h 30 – 16 h 30 Vendredi ➔ 8 h 45 – 12 h + 13 h 30 – 16 h 30
(possibilité de ½ pension pour les externes)

► Accueil

Un livret d'accueil est remis au stagiaire dès son arrivée (fonctionnement et règlement).

- Présentation de l'équipe du Centre de Jour/Atelier-Formation pour un meilleur repérage des rôles
- présentation du candidat : parcours, objectif, type de placement, commande
- information sur le fonctionnement et les objectifs du Centre de Jour/Atelier Formation
- visite des locaux

En suivant, le jeune est inscrit dans un programme et commence son évaluation.

► Evaluation

Elle dure un mois et vise à repérer les potentialités physiques, intellectuelles, psychologiques et manuelles du stagiaire. Au terme de cette période, une synthèse des évaluations fournies sera disponible, ainsi que des pistes de travail.

► Bilan / projet

Pour les stagiaires Pyrène

Une rencontre avec le stagiaire, son responsable de projet, le Chef de Service des Hébergements et un représentant du Centre de Jour/Atelier-Formation finalise la période d'évaluation et permet l'ébauche du projet individualisé. Dans ce document, sont définis les dispositifs à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour les stagiaires externes

De la même manière, une rencontre avec le responsable de projet et/ou le représentant légal et un représentant du Centre de Jour/Atelier-Formation est formalisée pour finaliser la période d'évaluation. Cette rencontre peut permettre de valider une inscription sur les dispositifs du Centre de Jour/Atelier-Formation si cette hypothèse est retenue.

► Inscription dans un dispositif de formation ou de pré-formation

"En interne"

TAF
P.A.P
CFAS

"En externe"

Rescolarisation en collège ou lycée,
Signature d'un contrat de travail et formation en
alternance
M.A.J (Mesure d'Activité de Jour)

► Le TAF (Terrain d'Actions Formatives)

Le jeune a été admis avec une indication T.A.F.

Il a besoin de plus de temps pour se poser et se projeter ainsi, il va falloir "l'apprivoiser" en proposant des activités d'expression à dominante ludique.

Objectifs généraux

- prendre confiance : revalorisation, estime de soi
- accepter la contrainte, les règles de vie, la frustration
- découvrir
- s'ouvrir sur le milieu ordinaire (professionnel, associatif)
 - travailler sa capacité à s'adapter
 - travailler une orientation

Les deux temps du TAF

- La période de sensibilisation permet d'évaluer, de repérer des potentialités, de sensibiliser, d'éveiller, d'aider le stagiaire à se construire, s'accepter, accepter l'autre, supporter la contrainte.
- Un bilan intermédiaire en présence du stagiaire et de son responsable de projet est prévu avant le temps d'exploration.
- L'exploration aide le jeune à se confronter au milieu ordinaire à partir des stages dits « d'observation » dans des entreprises ou associations diverses. Des retours à l'équipe du Centre de Jour/Atelier-Formation permettent de mesurer ses avancées.
- Au terme de cette seconde période, le bilan permet au stagiaire d'évaluer sa progression, de repérer ses points forts ou points faibles et d'envisager une orientation.

ANTENNE PEDAGOGIQUE DU CFAS RELAIS MIDI-PYRENEES ❶

► Le P.A.P (Pré-Apprentissage)

Objectifs de la formation

- Découverte de plusieurs types de métiers grâce à des stages en entreprise
- Intégration sociale
- Remise à niveau scolaire
- Validation d'un projet professionnel

Organisation

La formation se déroule de la façon suivante pendant un an :

- 2 jours / semaine en Centre de Formation
- 3 jours / semaine en entreprise

► L'apprentissage adapté en 3 ans

Objectifs de la formation

Permettre à des jeunes en difficultés et/ou en situation de handicap d'apprendre un métier et d'accéder à un diplôme de niveau V grâce à une formation et un accompagnement adaptés à leurs difficultés. La 1^{ère} année de mise à niveau a lieu au Centre de Jour/Formation, les 2^{ème} et 3^{ème} années au CFA du métier choisi. Par conséquent, tous les métiers sont possibles.

Organisation

3 jours tous les 15 jours en Centre de Formation et le reste du temps en entreprise.

► Suivi de la formation

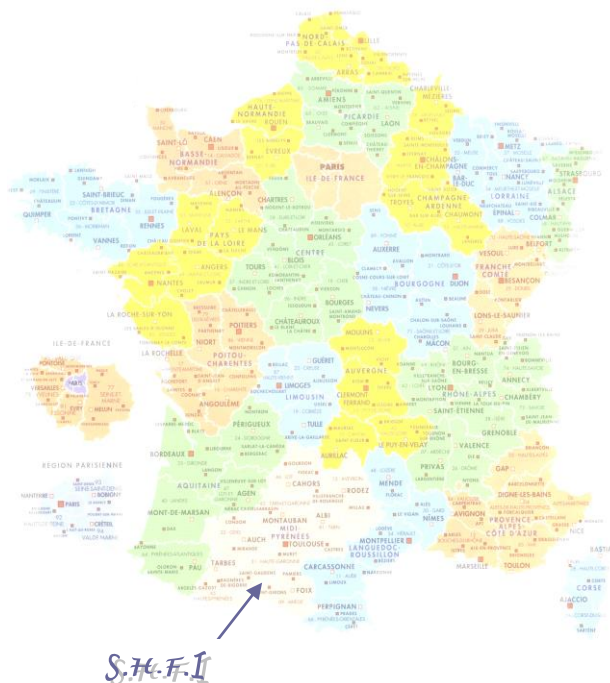
- Une rencontre avec le stagiaire, le responsable de projet et le Centre de Jour/Atelier-Formation est prévue à chaque fin de trimestre.
- Des bilans en entreprise sont effectués régulièrement par le Centre de Jour/Atelier-Formation et par les personnes qui suivent les stagiaires externes.
- Un livret retranscrivant le parcours du stagiaire en entreprise et au Centre de Jour/Atelier-Formation est disponible et permet l'information et le lien entre les intervenants.
- Un bulletin d'informations est adressé aux parents ou aux responsables en fin de trimestre.

❶ CFAS RELAIS MIDI-PYRENEES – 5 Chemin de Colasson – 31100 TOULOUSE

☎ 05 34 60 24 40 📠 05 34 60 24 46

➔ NOTES PERSONNELLES

➔ SITUATION GEOGRAPHIQUE



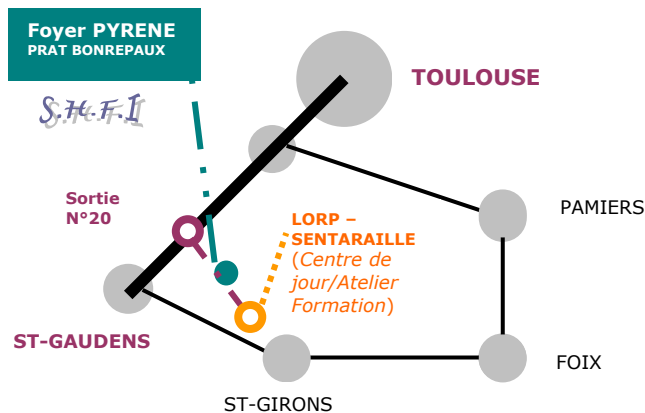
➔ MOYENS D'ACCES

✈ Aéroport TOULOUSE-BLAGNAC

🚂 SNCF : TOULOUSE, BOUSSENS

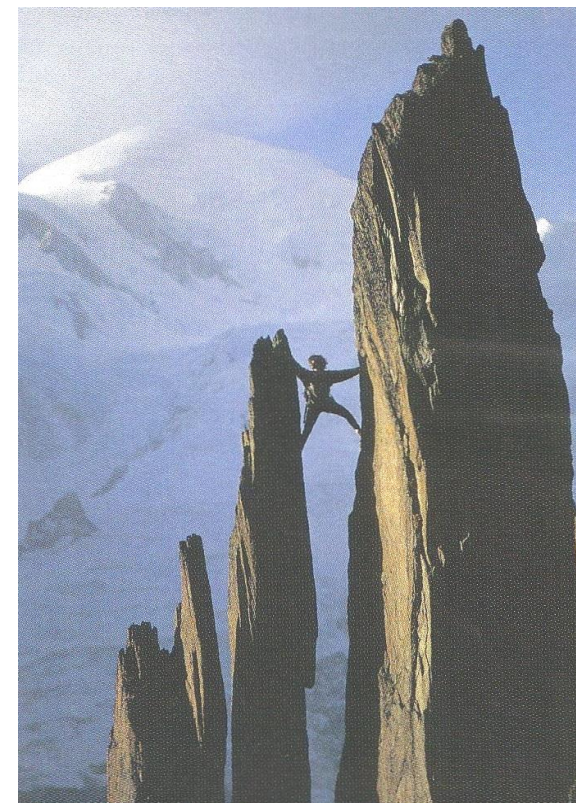
🚗 Autoroute A 64: TOULOUSE-TARBES (sortie N°20)

🚌 Bus : TOULOUSE – FOIX - BOUSSENS



S.H.F.I

Service d'Hébergement Familial d'Insertion



Foyer PYRENE
- Association ADES EUROPE -
Lieu-Dit le Pitarlet - RN 117
09160 PRAT BONREPAUX
☎ 05.61.96.19.65
📠 05.61.96.27.27

➔ PRESENTATION

Ce service permet d'accueillir des jeunes en rupture scolaire ou dans le rejet des structures d'apprentissage classiques, pour qui le placement en collectif est contre-indiqué.

Ce service propose donc une solution d'hébergement chez un assistant familial parallèlement à une insertion socioprofessionnelle initiée par le Centre De Jour Atelier Formation du foyer Pyrène (cf. projet CDJ AF).

Ce concept particulier est donc une prise en charge intermédiaire entre l'internat et le milieu ouvert tout en proposant une préformation ou formation scolaire et professionnelle.

➔ FONCTIONNEMENT

L'ADMISSION

Elle peut se faire tout au long de l'année. Les jeunes sont placés au titre de l'article 375 de l'ordonnance du 2 février 1945 ainsi que par décision administrative.

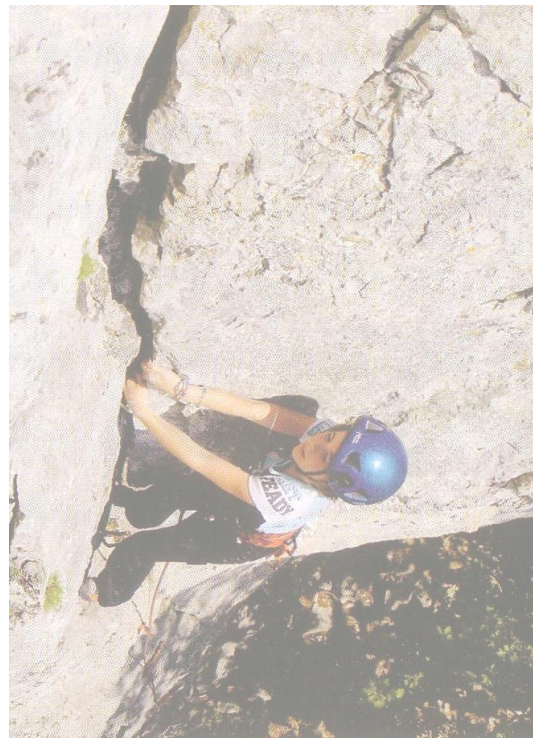
L'ACCUEIL

Il se fait dans le respect de la loi d'orientation du 2 janvier 2002.

Le Service d'Hébergement Familial d'Insertion compte 5 places organisées autour du Centre De Jour Atelier Formation et des familles recueillantes.

Ce service offre des perspectives d'accompagnement adapté pour des jeunes de 13 à 18 ans. L'insertion en milieu ordinaire sera privilégiée dans la mise en place du projet personnalisé faisant partie du contrat de séjour. Pour l'écriture de ce document, seront présents : l'accueilli(e), et tous les intervenants éducatifs.

Le projet personnalisé fonde l'engagement commun.



L'HEBERGEMENT

L'hébergement se fera en famille dite recueillante à proximité du Centre De Jour Atelier Formation situé à Lorp-Sentaraille.

Ces familles (agent assistant familial) seront responsables de la mise en œuvre de la vie quotidienne des accueillis et travailleront en relation étroite avec le Centre De Jour Atelier Formation, qui sera le support technique dans une mission d'aide et de contrôle.

Les séjours seront limités dans le temps (6 mois à un an) pour ces adolescents.

LES MOYENS HUMAINS

- Le Directeur du Foyer Pyrène
- Le Chef de Service Educatif du Foyer Pyrène
- 1 éducatrice spécialisée / coordonnatrice du CDJ/AF
- 1 psychologue
- 5 familles recueillantes
- 1 formatrice scolaire
- 1 éducateur technique
- 1 éducateur sportif
- ¼ temps intervenante en arts plastiques

LES MOYENS MATERIELS

- 5 lits en familles recueillantes
- 2 véhicules de service dont 1 minibus (9 places)
- 1 espace formation à Lorp-Sentaraille (le CDJ/AF)
 - ✚ Salle de Sport
 - ✚ Salle de cours
 - ✚ Salle d'expression
 - ✚ Atelier technique

